

SYNDICAT MIXTE DU PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT

COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2010

Mairie de Mimizan

COMPTE-RENDU

Etaient Présents :

Membres titulaires ou suppléants :

Monsieur	Jean Pierre	DUFEU	Président
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Laurent	IGNACEL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Lucien	MOUGIN	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	PELAT	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Muriel	CARRERE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Gérard	SUBSOL	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Luc	LECOMTE	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes du canton de Castets

Etaient également présents :

Madame	Florence	DELAUNAY	Conseillère régionale
Madame	Valérie	ELOIRE	Conseil Régional d'Aquitaine
Monsieur	Jean-Paul	BATARD	Trésorier Mimizan
Monsieur	Albert	TONNEAU	Maire de Linxe
Melle	Sophie	TOURNIS	Chargée de mission Pays
Monsieur	Gilles	TESTUD	Chef de Projet Pays
Monsieur	Gerardo	DEUSTUA	Chargé de mission Pays

Etaient Excusés :

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Conseillère régionale
Monsieur	Xavier	FORTINON	Conseiller Général
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémy	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Bernard	LALUQUE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	PONS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bruno	PIORKOWSKI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	LAINE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	MAURIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michel	JOLY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Romain	BRIEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Claude	LARROUY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean Pierre	BEGUERY	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Bernard	TRAMBOUZE	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean Louis	PRADET	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Michel	DAGREOU	Communauté de communes du canton de Castets
Monsieur	Jean	GOURDON	Commune de Mézos

Ordre du jour :

1. vote du compte de gestion 2009
2. vote du compte administratif 2009 et du résultat 2009
3. vote du budget primitif 2010
4. Projet d'Opération Collective de Modernisation :
 - Validation du cahier des charges de l'étude préalable,
 - demande de subventions FISAC, Région
 - recrutement pour le suivi animation.
5. Point sur la mise en oeuvre de Nomad, la plate-forme de services "Emploi saisonnier"
6. Adhésion au GIP Atgeri pour son service de Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA)
7. Routes touristiques 2010 : présentation du site internet

1- vote du compte de gestion 2009

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2009 par M. le Président, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 pour le budget du Syndicat mixte du pays Landes Natures Côte d'Argent par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2- Vote du compte administratif 2009 et affectation du résultat 2009

Le vote du compte Administratif 2009 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de M. Gérard Subsol, premier Vice Président du Syndicat Mixte

- après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

- Considérant que Monsieur DUFEU Jean- Pierre, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2009 les finances du budget du Syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le comité syndical,

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du pays Landes Nature Côte d'Argent,
- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
- Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2009, soit un excédent de 4005.26€ en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2010
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes et les crédits annulés.

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES

Chap/art	libellé	BP 2009	Réalisations
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		230 300.00 €	174 245.06 €
C/60622	carburants		30.00 €
c/60632	fournitures de petit équipement		1 696.82 €
c/6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	775.04 €
c/611	contrat prestations de services	7 500,00 €	410,00 €
c/6132	location bureau	7 500,00 €	5 648.70 €
C/61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers		146.00 €
c/616	Assurance	1 000,00 €	413,00 €
c/617	Etudes	184 650,00 €	143 412.70 €
c/6182	documentation	500,00 €	523.72 €
c/6184	Organismes formation -	2 000,00 €	
c/6225	indemnités au comptable	200,00 €	404.95 €
c/6237	publications	14 000,00 €	7 877.93 €
c/6238	pub publications relations publiques-divers	2 000,00 €	1 396.29 €
C/6251	Voyages et déplacements		1 934.42 €
c/6256	Missions	4 500,00 €	3 801.71 €
C/6257	Réceptions		245.67 €
c/6262	Frais de télécommunications	2 800,00 €	2 115.69 €
c/627	services bancaires et assimilés	150,00 €	129.00 €
c/6281	concours divers (cotisations)	1 000,00 €	930,00 €
c/62878	Remboursements de frais à d'autres organismes	1 500,00 €	2 230.92 €
C/6355	Taxe et impôts sur les véhicules		122.50
66 INTERETS		600,00 €	51.17 €
012 CHARGES DE PERSONNEL		115 500.00 €	93 954.72 €
C/6218	Autre personnel extérieur		45.00 €
C/6332	Cotisations FNAL	133,00 €	105,00 €
C/6336	Cotisations CG CNFPT	1 848,00 €	1 466.59 €
C/64111	Personnel titulaire	41 340,00	40 571.76 €
C/64131	Personnel non titulaire	38 101,00 €	22 884.08 €
C/64112	Supplément familial	1 127,00 €	1 102.20 €
C/64118	indemnités agent titulaire	600,00 €	2 008.21 €
C/6451	URSSAF	15 318,00 €	14 393,00 €
C/6453	Caisses de retraite	14 063,00 €	10 511.98 €
C/6454	Assedic	2 310.00	
C/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	150,00 €	146.05 €
C/6474	COS	400,00 €	539.85 €
c/6475	Médecine du travail	110,00 €	181.00 €
TOTAL GENERAL		346 400 €	268 250.95 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap/art	libellé	BP 2009	Réalisations
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		581.00 €
c/6459	charges sécurité sociale		581.00 €
74	SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	337 156.00 €	262 431.43 €
c/74718	subvention Etat	10 000.00 €	10 000.00 €
c/7472	subvention Région	82 872.00 €	42 122.22 €
c/7473	subvention Département	132 787.00 €	124 362.21 €
c/7474	cotisations communes membres	77 947.00 €	1 565.00 €
c/7475	cotisations communautés de communes		76 382.00 €
C/7478	Participations autres organismes	33 550.00 €	8 000.00 €
	TOTAUX	337 156.00 €	263 012.43 €

RECAPITULATIF

Mandats émis	Titres émis	Résultat
268 250.95 €	263 012.43	- 5 238.52 €
Résultat reporté N-1		9 243.78 €
Résultat à reporter		4 005.26 €

3- Vote du budget primitif 2010

M. le Président présente le projet de budget primitif pour l'année 2010. Ce projet s'équilibre à 314 105 €. Concernant l'administration générale dupays, il prévoit la reconduction des charges de personnel (base de un temps plein et demi pour le directeur et la secrétaire, accueil d'un stage de 4 mois). En outre, le budget prévoit une étude de 40 000 € et le recrutement d'un chargé de mission pour mener à bien le projet d'Opération Collective de Modernisation (OCM) pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} juillet 2010. Ces nouvelles charges seront compensées à 70 % sur le budget 2010 par les subventions de l'Etat (DRCA via le fond FISAC), de l'Union Européenne au titre du Feader, du Conseil Régional.

Concernant la plate-forme de services emplois saisonnier, le projet de BP prévoit la reconduction du poste de chargé de mission. Le recrutement de deux agents (équivalent temps plein et demi sur quatre mois du 3 mai au 27 août 2010) et la mise à disposition à mi-temps d'un troisième agent pour cette même période sont également prévus pour animer les lieux d'accueil prévus sur les trois communautés de communes. Le budget prévisionnel est de 122 000 € en intégrant les frais de communication et les charges de fonctionnement. L'Union Européenne au titre du Feder, la Région, le département et l'Etat subventionne le projet à hauteur de 67 %.

Le projet de BP intègre le solde des études de définition du schéma d'aménagement du Pays (19 200 € TTC). Les trois équipes clôtureront leurs travaux par la réalisation de panneaux illustrant leurs propositions en vue d'une exposition publique et de l'édition d'une version « livret » sur un format plus classique, afin d'en améliorer la diffusion (3 500 €). Le solde de la subvention régionale pour la réalisation du schéma d'aménagement (30 000 €) s'inscrira en contrepartie de ce poste de dépenses.

Les dépenses pour les routes touristiques sont reconduites. Elles couvriront les frais d'édition et de diffusion du dépliant des routes touristiques 2010 (5 800 €), ainsi que le solde de la création d'un site internet dédié (2 900 €).

Les cotisations des membres s'élèvent à 89 202 € soit 1,95 €/ habitant.

DEPENSES			RECETTES		
Chap/art	libellé	montant	compte	libellé	montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		147 750			
c/60632	fournitures petit équipement	2 900			
c/6064	Fournitures administratives	2 800			
c/611	contrat prestations de services	14 000			
c/6132	location bureau	16 200			
c/616	Assurance	1 000			
c/617	Etudes	65 200			
c/6182	documentation	500			
c/6184	Organismes formation	2 000			
c/6225	indemnités au comptable	200			
c/6237	Publications	21 700	c/7478	subv° UE	65 000
c/6238	relations publiques	2 000	c/74718	subv° Etat	35 000
c/6256	Missions	11 500	c/7472	subv° Région	102 220
c/6262	Frais de téléphone	5 100	c/7473	subv° Département	18 678
c/627	commission bancaire	150			
c/6281	adhésion FRPAT & CG retraite	1 000			
c/62878	frais de timbres	1 500			
012 CHARGES DE PERSONNEL		165 755			
c/6218	personnel extérieur	6 667			
c/6332	Cotisations FNAL	851			
c/6336	Cotisations CG CNFPT	2 487			
c/64111	Personnel titulaire	42 427			
c/64131	Personnel non titulaire	63 920			
c/64112	Supplément familial	1 108			
c/64118	indemnités agent titulaire	2 427			
c/6451	URSSAF	27 541	c/7474	Cotisations	89 202
C/6453	Caisses de retraite	11 976	OO2	résultat reporté	4 005
C/6454	Assedic	5 451			
c/6455	Cotisation pour assurance du personnel - contrat MNT	150			
C/6474	COS	550			
c/6475	Médecine du travail	200			
66 INTERETS		600			
TOTAL		314 105	TOTAL		314 105

Selon la clef de répartition prévue dans les statuts du Syndicat Mixte les cotisations des membres s'établiront de la façon suivante :

	Bases brutes du territoire	% bases brutes	1ère part 50 %	Population DGF du territoire	% population DGF	2ème part 50 %	Total 2010	%
CC Grands Lacs	93 474 872	40,9	18 264	29 709	50,7	22 607	40 870	45,8
CC Mimizan	70 037 087	30,7	13 685	14 281	24,4	10 867	24 552	27,5
CC Castets	62 697 572	27,5	12 250	13 563	23,1	10 321	22 571	25,3
Mézos	2 057 146	0,9	402	1 060	1,8	807	1 209	1,4
TOTAL	228 266 677	100,0	44 601	58 613	100,0	44 601	89 202	100,0

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé par le Président pour l'exercice 2010.

4- Projet d'Opération Collective de Modernisation :

Validation du cahier des charges de l'étude préalable et demandes de subventions

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical réuni le 5 novembre 2009 a validé l'inscription de l'OCM dans le Contrat de Pays n °2. A titre de rappel, les OCM ont pour but de consolider les entreprises commerciales, artisanales et de services par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives (conseil, appui au groupement de commerçants et d'artisans ou au regroupement éventuel d'entreprises, actions d'animation ou de promotion de l'offre commerciale locale) et d'aides directes individuelles (réhabilitation et sécurisation du local d'activité, modernisation de l'outil de travail, aménagements destinés à faciliter l'accessibilité de l'entreprise aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite). D'une durée de trois ans, les OCM doivent être précédées d'une étude de faisabilité.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le contenu du cahier des charges de cette étude qui fera l'objet d'un marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

L'étude permettra de planifier l'OCM sur trois tranches annuelles. Cette planification devra s'envisager dans le cadre de deux volets,

- Un volet « entreprises » ciblant les entreprises potentiellement bénéficiaires, ainsi que les actions collectives au sein d'associations d'entreprises
- Un volet « communes rurales » (moins de 3000 habitants) ciblant les actions sous maîtrise d'ouvrage communale potentiellement éligibles au FISAC dans le cadre d'une Opération d'Aménagement Communes Rurales.

Le BP 2010 prévoit un montant de 40 000 € TTC pour la réalisation de cette étude. Monsieur le Président indique que l'Etat (FISAC) et le Conseil Régional peuvent être sollicités pour des subventions dont le montant cumulé peut atteindre 80 % du coût de l'étude.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de valider le cahier des charges proposé
- d'autoriser le Président à lancer une consultation dans le cadre de l'article 28 du Code des Marchés Publics
- d'adopter le plan de financement proposé par le Président,
- de solliciter l'Etat et le Conseil Régional d'Aquitaine pour l'attribution de subventions relatives à ces dépenses d'étude, selon les montants suivants :

○ Etat- Dirrecte Aquitaine FISAC :	20 000 €
○ Conseil Régional :	12 000 €

recrutement pour le suivi animation

L'OCM implique également le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, animateur de l'opération. Ce recrutement permettra en outre de compléter le dispositif d'animation du Pays sur les thèmes suivants :

- développement touristique : suivi et développement de l'opération « routes touristiques du Pays »
- urbanisme : accompagnement du futur Schéma de Cohérence Territorial des deux communautés de Mimizan et des Grands Lacs

M. le Président propose donc le recrutement d'un chargé de mission pour mettre en œuvre cette plate-forme de services à compter du 1^{er} juillet 2010 et pour une durée de trois ans (CDD).

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- de créer un poste à temps complet de chargé de mission au 1^{er} juillet 2010,
- d'autoriser le président à signer un contrat de 3 ans avec l'agent retenu sur ce poste,
- de le rémunérer par référence à la grille d'attaché territorial.

5- Point sur la mise en œuvre de Nomad, la plate-forme de services "Emploi saisonnier"

M. le Président rappelle que les quatre lieux d'Accueil des Saisonniers seront prochainement ouverts : Biscarrosse et Mimizan pour les saisonniers des métiers du tourisme, Parentis pour les saisonniers agricoles et agroalimentaires. Une dernière implantation dont la vocation sera mixte (Tourisme, agriculture-agroalimentaire) est à prévoir à Léon. La période d'activité des Lieux d'Accueil des Saisonniers s'étalera du 3 mai au 31 août 2010. Chaque lieu sera ouvert sur un mi-temps et accueillera les permanences des partenaires : représentants des fédérations d'employeurs, des syndicats de salariés et administrations du travail (pôle emploi, mission locale, ...).

Concernant les forums, ceux de Biscarrosse et de Parentis (agriculture et agroalimentaire) ont connu une bonne affluence : 500 visiteurs à Biscarrosse, 200 à Parentis. Celui de Mimizan aura lieu le 6 mai.

6- Adhésion au GIP Atgeri pour son service de Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA)

Monsieur le Président rappelle que le GIP Aménagement du Territoire et Gestion des Risques a été missionné pour constituer une **Plate-forme de l'Information Géographique Mutualisée en Aquitaine (PIGMA)** destinée à la sphère publique et parapublique avec l'aide de l'Europe (FEDER), l'Etat et du Conseil Régional d'Aquitaine, et grâce à l'autofinancement de ses membres particulièrement les Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Cette plate-forme a pour objectifs principaux :

- ❑ de favoriser **l'interopérabilité entre les services**,
- ❑ d'impulser une **dynamique régionale** de partage autour d'outils d'aide à la décision en complément des actions locales,
- ❑ de générer une **économie d'argent public** par la mutualisation des achats et des moyens.

Pour répondre à ces objectifs PIGMA porte sur :

- ❑ la mise à disposition de référentiels cartographiques communs (photographies aériennes, voies, bâtis et adresses) permettant aux organismes partenaires d'extraire des données et de les transférer dans leurs bases de données,
- ❑ la mise en place d'un catalogue des données existantes en Aquitaine,
- ❑ la mise à disposition, avec au besoin un accès restreint sécurisé, des données produites par les partenaires
- ❑ la diffusion de l'information via un Extranet (si besoin suivant la sensibilité des données protégées par code d'accès et mot de passe),
- ❑ la mise en forme, la vérification et l'enrichissement de supports cartographiques,
- ❑ l'animation et l'accompagnement.

D'une part, le GIP ATGeRi souhaite pouvoir extraire et réutiliser les données le Syndicat Mixte du Pays Landes Côte d'Argent pourra cartographier et numériser dans le cadre de ses travaux et missions afin notamment de les intégrer dans PIGMA et sa propre base de données.

D'autre part, le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent souhaite pouvoir utiliser tout ou partie des données contenues dans PIGMA (photographies aériennes, voies, bâtis et adresses, données mises à disposition par les partenaires).

Considérant leurs objectifs communs d'utilisation d'outils fiables d'aide à la décision, la présente convention a pour objet de définir les modalités de partage des données géographiques entre les partenaires. Elle propose l'organisation de cette collaboration dont l'une et l'autre partie sont tour à tour titulaire et utilisateur.

La présente convention est issue de la convention n 69 cadre de partenariat entre l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales (ADACL), organisme support du SIG IGECOM 40, et le GIP ATGeRi pour la mise à disposition de données numériques dans le cadre du projet de PIGMA. Aux termes de cette convention, IGECOM 40 constitue le relais du projet PIGMA dans le département des Landes :

- en collectant et en diffusant l'information issue de PIGMA auprès de l'ensemble des bénéficiaires du département, qu'ils soient ou non adhérents à IGECOM.

- en assurant matériellement les échanges avec PIGMA, à titre gratuit pour les adhérents d'IGECOM et moyennant une participation aux frais identique à celle fixée par le GIP ATGeRi pour la délivrance des données pour les organismes du département des Landes non adhérents à IGECOM 40.

L'ADACL se propose d'être le représentant le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent et en conséquence, l'interlocuteur du GIP ATGeRi. Si besoin, le GIP ATGeRi a la possibilité de s'adresser directement au partenaire PIGMA et inversement, sous réserve d'en informer l'ADACL.

La mise à disposition de l'utilisation des données de PIGMA au Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent est réalisé à titre gratuit dans la mesure où le Syndicat Mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent est adhérent à IGECOM 40.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité, d'autoriser le président à signer la convention de partenariat avec le GIP Atgeri pour la mise à disposition de données numériques.

7- Routes touristiques 2010 : présentation du site internet

Monsieur le Président indique que le site Internet dédié aux routes touristiques sera prochainement en service. Il a été réalisé par l'agence 1 seconde de Saint-Julien-en-Born. Il complétera l'information diffusée sur le dépliant édité en 25 000 exemplaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le Président,



Jean Pierre DUFEU